



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE VOLLEY-BALL

FSGT 94 - 115 avenue Maurice Thorez 94200 IVRY-SUR-SEINE

Compte-rendu de l'Assemblée de reprise de saison des clubs Jeudi 26 septembre 2024 – siège du Comité

L'assemblée de reprise de saison s'est tenue au siège du Comité FSGT de Val-de-Marne le jeudi 26 Septembre 2024 à partir de 19h. Elle a rassemblé 41 participants, représentant 24 clubs (sur 25).

À ce jour deux nouveaux clubs vont intégrer nos championnats (présents lors de l'Assemblée)

- **la Jeanne d'Arc Maisons-Alfort (JAMA)**, qui a connu la FSGT par l'intermédiaire de l'ACL Château Gaillard, va engager une équipe 4x4 mixte ou masculin, club en pratique essentiellement loisirs, non engagé en fédération jusqu'à présent pratiquant dans un gymnase qui n'est pas aux normes pour accueillir des compétitions (terrain de volley qui ne fait pas 9mx9m, plafond bas, etc.) L'installation est principalement utilisée par les scolaires. La JAMA demande donc à jouer tous ses matchs à l'extérieur.
- **Le club sportif du CE de l'OREAL**, centre de recherche de Chevilly Larue, qui va engager une équipe féminine 4x4. Demande également à jouer tous ses matchs en extérieur car n'a pas encore de créneaux (va solliciter la mairie de Chevilly pour espérer obtenir un créneau la saison prochaine).

- 45 équipes inscrites en 4x4 mixte ou masculin (contre 37 l'an dernier).
- 08 équipes inscrites en 4x4 féminin (contre 4 l'an dernier).
- 18 équipes inscrites en 6x6 (au lieu de 21 l'an dernier)

A/ Modifications du règlement :

1. Ajustements de la règle des renforts :

Rappel règlement :

- Un renfort est un(e) joueur(se) venant d'une équipe engagée dans une autre poule, pour remplacer un(e) joueur(se) manquant.
- En principe il ne peut y avoir de renfort lorsque l'équipe est complète (sauf accord de l'équipe adverse).*
- Un seul renfort est autorisé par match – sauf accord de l'équipe adverse.
- Un renfort de joueurs(ses) venant d'équipes jouant dans la même poule est interdit.
- Les joueurs(ses) provenant de l'autre forme de pratique (6x6 → 4x4 et inversement) ne sont pas considérés comme des renforts.



Proposition :

Sur ce dernier point, certains clubs ont proposé de revenir sur cette mesure et souhaité que les joueurs d'un même club jouant habituellement en 6x6 et venant jouer en 4x4 (et inversement) soient considérés comme des renforts (un seul renfort par match pour remplacer un(e) joueur(se) manquant) pour éviter qu'une équipe soit totalement ou majoritairement transformée dans sa composition.

Après débat, un vote a été organisé : par 13 voix contre 9, le maintien de la règle (non considérés comme renfort) qui a été confirmée.

** À ce sujet, plusieurs clubs ont signalé un certain usage abusif des renforts lorsque les équipes sont complètes. Il est rappelé à tous l'exigence de l'accord préalable de l'équipe adverse pour faire jouer un renfort lorsque l'équipe est complète.*

2. Autorisation de jouer dans plusieurs équipes pour les Féminines :

Il est rappelé qu'il est possible d'inscrire les joueuses dans deux équipes principales et une équipe secondaire du même club, dans les conditions suivantes :

- équipes principales : 1 équipe en 4x4 mixte et 1 équipe en 4x4 féminine
- équipe secondaire en 4x4 mixte d'une autre poule que l'équipe principale

3. Nombre de serveurs en 4 x 4

Sans que ce soit inscrit dans le règlement, les équipes jouent en général avec deux serveurs différents. Certains ont suggéré de rendre obligatoire 3 voire 4 serveurs différents.

Après débat sur les avantages et inconvénients des options à 2 ou 3 ou 4 serveurs, la décision adoptée à l'unanimité a été : deux serveurs minimum

En pratique, il y a changement de serveur à chaque fois que l'équipe récupère la balle.

4. Modification de la règle des forfaits

La règle du forfait général après deux matchs forfaits est annulée.

Nouvelle règle appliquée :

1 ^{er} forfait =	3-0	→	0 points
2 ^e forfait =	3-0	→	-1 points
3 ^e forfait =	3-0	→	-2 points
etc.			

Rappel : Sur les forfaits après report non calé :
→ L'équipe ayant refusé le match à l'origine est déclarée forfait

5. Hauteur du filet en 4 x 4 mixte :

La hauteur de 2,43 m est confirmée

6. Question relative à la tolérance pour les reports en Coupe Ginette

- Rappel : il est possible de décaler les matchs dans la semaine (prévue pour la Coupe Ginette) mais pas au-delà, pour éviter de surcharger le calendrier des équipes avec les reports en championnat et ne pas augmenter le délai du tirage de la phase suivante.
- Des demandes particulières peuvent être faites auprès de la Commission (impératifs, imprévus). L'accord de l'équipe adverse est nécessaire.

B/ Championnat

1. Poule féminine

8 équipes s'inscrivent en poule féminine. Il y a donc suffisamment d'équipes permettant de mettre en place un championnat avec matchs allers-retours.

2. 4x4 mixte ou masculin

45 équipes inscrites

Une poule supplémentaire sera créée. Cela engendrera des poules de 8 à 10. Les équipes seront réparties le plus possible selon leur classement précédent.

Nouvelles dénominations :

1. Élite (anciennement Hard)
2. Hard (anciennement Médium)
3. Médium (anciennement Médium 2)
4. Easy
5. Starter (nouvelle poule)

Il sera fait au mieux pour constituer des poules équilibrées. Les anciennes équipes seront réparties selon leur classement précédent (résultats de la saison précédente). Certaines équipes ne veulent pas monter en « élite » à cause de l'écart de niveau qui leur paraît trop important. Ce sera géré au cas par cas. Malheureusement il n'a pas été possible d'organiser le tournoi de rentrée qui nous permet d'évaluer le niveau des nouvelles équipes. Par conséquent celles-ci devront démarrer en starter.

3. 6x6 mixte ou masculin

18 équipes inscrites :

Il n'y a pas assez d'équipes pour composer la poule Bronze. Les équipes seront réparties comme la saison dernière entre les poules Or et Argent.

4. Perspective d'un championnat 4x4 equimixte en 2025/2026

L'idée de constituer des équipes 4x4 equimixte (parité 2 femmes / 2 hommes obligatoire sur le terrain) fait son chemin. Le Comité FSGT 75 a déjà mis en place un championnat avec une vingtaine d'équipes (3 poules). À titre d'information, ci-joint son règlement de l'equimixte, qui doit être mis à jour au cours de cette saison.

→ ***Les clubs sont invités à échanger à ce sujet avec leurs joueurs et joueuses en cours de saison pour évaluer s'il y aurait suffisamment d'équipes intéressées pour le démarrage d'un championnat la saison prochaine.***

C/ Élection de la Commission

- Démission d'Éléonore GUERRA
- Pas de candidats pour rejoindre la commission.
- Mathieu Galland, Henri Buyse, Eric Brohan, Stéphane Gilbert, Stéphane Daquin sont reconduits comme membres de la commission

D/ Information concernant les licences FSGT

- Le certificat médical n'est plus obligatoire pour obtenir une licence sportive dans une fédération (sauf pour quelques disciplines spécifiques (liste publiée par décret). Néanmoins chaque fédération peut décider de maintenir ce caractère obligatoire.
- La FSGT a décidé de ne pas le maintenir. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé que chaque licencié remplit personnellement (le contenu reste confidentiel). Et l'adhérent remet au club une attestation signée (fournie par la FSGT téléchargeable sur le site FSGT 94) par laquelle il s'engage à avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Les attestations signées doivent être conservées par le club.
- Règlement du championnat de Volley FSGT 94 : la photo est obligatoire sur la licence. Les licences sans photos ne seront pas validées par la FSGT.

Compte-rendu fait par Laurent Moustard (permanent du Comité FSGT Val-de-Marne)

(à partir des notes des membres de la Commission, notamment Stéphane Daquin).

Présents à l'Assemblée (ref : feuilles d'émargement)

BRY (PSC Bry VB)	Robin Huré	LIMEIL BREVANNES (Limeil Brévannes VB)	Aurélie Clavel
CACHAN (Amicale Laïque Cachan)	Éléonore Guerra, François Granier, Maxence Panetie	LOGNES (US Lognes VB)	Prasanna Kanagaratnam
CHAMPIGNY (Red Star Club Champigny)	Matthieu Duguet, Aurélien Besrest, Fanny Pichat	MAISONS-ALFORT (ACL Château Gaillard)	Maxime Fournier, Anthony Munoz
CHEVILLY LARUE (Asso Sportice l'Oréal VB)	Eyuda Pali	MAISONS-ALFORT (Jeanne d'Arc)	Quentin Fomey, Ahmed El Mouafi
CHEVILLY LARUE (Élan Chevilly Larue)	Philippe Coloigner, Thierry Sberro, Wilfried Gassihoun, Jiwei Yang, Sean Lim, Jean-Marc Haing	NOGENT (Volley Club Nogentais)	Henri Buyse, Wilfrid Charrin
CHOISY LE ROI (Choisy VB)	Stéphane Daquin	NEUILLY S/ Marne (Amis de la Nature)	Henrique Goncalves Ribeiro
CRÉTEIL (US Créteil VB)	Alban Chanemougame, Steven Zheng	RUNGIS (Rungis VB)	Arnaud Voilqué, Mathieu Galland
DRAVEIL (Draveil VB)	Yann Mengelle	SAINT THIBAUT LES VIGNES (St Thibaut VB)	Alexandre Courtois
IVRY (Asso Mustisports Ivry)	Lionel Vernazobres, Gilles Sevastos	SUCY EN BRIE (ES Sucy)	Julien Oliver
JUVISY (VOJAM)	Julien Garric, David Legouge	VILLIERS (ES Villiers VB)	Stéphane Gilbert
LA QUEUE EN BRIE (ES Caudacienne VB)	Nicolas Le Dû, Flavie Fontaine	VITRY (ES Vitry VB)	Arnaud Collignon
LE PERREUX (Asso St Maurice du Perreux)	Thomas Fily	VITRY (Six La Raïa)	Antoine Francheteau

Absent : **La Saint Mandéenne (SAINT MANDÉ)**

Pas encore pris contact à la date de l'Assemblée : **Les Luzardins (NOISIEL)**